



Rapport du Commissaire aux Comptes

Quatrième rapport du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif à la Soixante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé

1. La seizième réunion du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration s'est tenue à Genève du 16 au 18 mai 2012 sous la présidence du Dr M. O. A. Saïde (Mozambique).¹
2. Le Comité a examiné le rapport du Commissaire aux Comptes,² dernier des huit rapports publiés par le Contrôleur et Vérificateur général des Comptes de l'Inde durant son mandat de Commissaire aux Comptes de l'OMS, qu'il a exercé pendant huit ans. Présentant le rapport, le représentant du Commissaire aux Comptes a souligné certaines de ses conclusions les plus importantes.
3. Lors de la discussion qui a suivi, le Comité s'est félicité d'avoir été saisi d'un rapport franc et très détaillé, qui contient beaucoup d'informations utiles et qui soulève plusieurs questions importantes au sujet du cadre général de contrôle interne de l'Organisation. Toutefois, le Comité a fait remarquer que, compte tenu de sa distribution très tardive, il avait été presque impossible de l'étudier et de l'analyser en détail avant la réunion.
4. Commentant certains points précis, le Comité s'est félicité de la révision complète du Manuel de l'OMS, publié sous forme électronique, car elle actualise et clarifie les procédures. Certaines des conclusions du Commissaire aux Comptes ont toutefois été jugées préoccupantes, en particulier celles qui concernent des questions déjà soulevées dans les rapports précédents et qui n'ont pas été réglées.
5. Ces problèmes sont notamment les faiblesses des processus et des pratiques d'achat au niveau régional et au niveau des pays ; les cas individuels de non-respect des procédures obligatoires dans le Système mondial de gestion concernant les voyages ou l'administration des congés ; la lenteur de l'apurement des comptes bancaires et des comptes d'avance dans les bureaux régionaux et les bureaux de pays ; le faible taux d'utilisation des fonds dans certains bureaux ; le volume important d'avances au titre des voyages non déduites ; et certains problèmes constants de non-recouvrement des avances versées à des membres du personnel. Ensemble, ces problèmes conduisent à s'interroger sur la rigueur des processus de contrôle interne de l'Organisation.

¹ Voir la liste des participants à l'annexe du document A65/44.

² Document A65/32.

6. Les membres du Comité sont notamment convenus que, pour la plupart, les problèmes concernant les achats mis en lumière dans le rapport n'étaient pas nouveaux et présentaient un risque important pour l'Organisation, compte tenu des montants élevés consacrés aux achats de biens et services et à la coopération financière directe. Le Secrétariat a été vivement encouragé à remédier, à titre prioritaire, aux problèmes mis en évidence et à adapter les politiques et les procédures applicables en conséquence afin que toutes les opérations d'achat reposent sur le principe de mise en concurrence.

7. Le Comité a estimé qu'il était important de faire en sorte que le nouveau progiciel intégré de développement des ressources du Bureau régional OMS des Amériques/OPS – actuellement en cours d'élaboration – soit le plus harmonisé possible avec le Système mondial de gestion afin d'éviter les problèmes de transfert de données entre les deux systèmes. Le Secrétariat a informé le Comité qu'il entretenait des contacts étroits avec le Bureau régional OMS des Amériques/OPS concernant l'élaboration du système.

8. En réponse à l'inquiétude exprimée quant au volume apparemment très important de contributions volontaires à recevoir restées en souffrance pendant plus d'un an, le Secrétariat a expliqué que plus de 90 % du montant indiqué concernait des lettres de crédit émises par deux grands organismes nationaux de développement à la place de versements en espèces. L'Organisation n'a utilisé ces lettres de crédit que lorsqu'elle a engagé les dépenses correspondantes, ce qui explique que ces contributions volontaires soient demeurées pendant relativement longtemps inscrites comme dues.

9. Le Comité a également souligné certaines des questions d'ordre plus général soulevées dans le rapport, telles que la nécessité de préserver la continuité institutionnelle ; la nécessité d'exploiter tout le potentiel des nouvelles normes comptables internationales du secteur public pour une plus grande transparence et pour une information financière plus utile ; et les multiples répercussions des discussions en cours sur la réforme de l'OMS. Le Comité s'est par ailleurs interrogé sur l'apparente lenteur avec laquelle sont appliquées certaines recommandations découlant des vérifications et sur l'absence de culture solide de la responsabilisation reposant sur des sanctions adaptées en cas de transgression.

10. Il a été suggéré d'indiquer plus clairement dans les futurs rapports la gravité et l'importance relatives des différentes conclusions et observations du Commissaire aux Comptes pour aider le Comité à adapter sa démarche selon les points abordés. Il a également été suggéré d'intégrer toutes les règles institutionnelles dans le Système mondial de gestion, comme le recommande le Commissaire aux Comptes.

11. En réponse aux observations formulées, le Secrétariat a fait observer qu'à son avis, le Système mondial de gestion devrait laisser une certaine marge de manœuvre aux gestionnaires et qu'une trop grande rigidité risquerait d'être contre-productive. Néanmoins, lors de la mise à niveau du Système, le Secrétariat s'efforcera de le rendre moins complexe en réduisant le degré d'individualisation des fonctions et en rendant le Système plus conforme à la dernière version standard d'Oracle.

12. S'exprimant aussi au nom de tous les Directeurs régionaux et du Groupe de la politique mondiale, le Directeur général a assuré le Comité que la question de la prise en compte des conclusions d'audit et de l'application rapide des recommandations figurait au premier rang des priorités du Secrétariat et que la résolution des problèmes mis en lumière par les vérifications était officiellement considérée comme une question urgente.

13. Par ailleurs, le Directeur général a annoncé qu'elle veillerait personnellement à ce que des contrôles soient effectués par son bureau dans l'ensemble de l'Organisation et elle s'est dite fermement décidée à opérer les changements nécessaires pour instaurer une culture de responsabilisation individuelle où chacun rend pleinement compte de son action et où l'on applique les sanctions requises.

14. Pour conclure, le Comité a remercié le Commissaire aux Comptes pour le travail qu'il a accompli avec professionnalisme et dévouement pendant huit ans au service de l'Organisation et qui a été d'une très grande utilité au Comité lui-même et à tous les partenaires de l'OMS.

RECOMMANDATION À L'ASSEMBLÉE DE LA SANTÉ

15. Le Comité, au nom du Conseil exécutif, recommande à la Soixante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter le projet de résolution suivant :

La Soixante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné le rapport du Commissaire aux Comptes à l'Assemblée de la Santé ;¹

Ayant pris note du rapport du Comité du Programme, du Budget et de l'Administration du Conseil exécutif à la Soixante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé,²

ACCEPTE le rapport du Commissaire aux Comptes à l'Assemblée de la Santé.

= = =

¹ Document A65/32.

² Document A65/47.